



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 14 février 2017

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procurations : 1  
Nombre de votants : 19  
Votes pour : 19  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
19/01/2017

Délibération n° C 2017- 8  
Budget Primitif de l'exercice 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze février, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Monsieur Jean FRANCHI suppléait Madame Hélène PELISSARD, Monsieur FERNOUX-COUTENET suppléait Monsieur Bruno NEGRELLO, Monsieur Jean-Gabriel NAST.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Françoise VESPA ; Messieurs Jean-Michel BROCARD, Bruno NEGRELLO.

Procurations : Madame Françoise VESPA a donné procuration à Monsieur Clément PERNOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame le Médecin-Commandant Annabelle CARRON ; Messieurs le Lieutenant-Colonel Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif et Juridique), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), Arnaud GILLET (Directeur du Cabinet du Préfet), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-28 du 15 décembre 2016 relative à l'adoption du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-29 du 15 décembre 2016 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 7 février 2016 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

## **INTRODUCTION**

### **I – LES DEPENSES**

- A – Le fonctionnement
  - Charges à caractère général
  - Frais de personnel et assimilés
  - Autres charges de gestion courante
  - Intérêts des emprunts
  - Titre annulés
  - Amortissements
  - Dépenses imprévues

B – L'investissement

### **II – LES RECETTES**

- A – Le fonctionnement
  - Contributions et participations
  - Autres recettes

B – L'investissement

**Annexe 1 : Budget Primitif 2017**

**Annexe 2 : Tableau des Autorisations de Programmes - Crédits de Paiement**

**Annexe 3 : Certification du compte de gestion par le payeur départemental**

## INTRODUCTION

Les rapports sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles et le Débat d'Orientations Budgétaires 2017, examinés lors de la séance du 15 décembre 2016, l'analyse rétrospective des comptes administratifs jusqu'à 2015, ont montré :

- une amélioration sensible du niveau des épargnes (de gestion, brute et disponible),
- la nécessité pour le SDIS, à l'instar des autres collectivités et établissements publics, d'accentuer sa recherche d'efficience pour les prochaines années, mais également celle de lancer des réformes pour diminuer les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un niveau acceptable pour permettre la réalisation de ses missions de service public.
- la volonté de maintenir un niveau d'investissement sur les bâtiments, d'accentuer le renouvellement du parc roulant et d'assurer le renouvellement des équipements.

L'année 2016 qui s'est achevée confirme une pression opérationnelle forte avec 16 534 opérations de secours réalisées (16 453 en 2015). Il s'agit là d'une nouvelle année record.

Malgré le contexte difficile des finances publiques nationales et locales, afin de continuer à donner aux sapeurs-pompiers les moyens d'assurer leurs missions au bénéfice de la population, la volonté du Département a été de conserver au niveau de l'année 2015 sa contribution au SDIS, ce qui constitue un effort significatif.

En 2016, le Département avait ajouté une somme de 200 000 € pour faire face aux déficits cumulés des exercices 2014 et 2015 et notamment assurer la résorption du décalage des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires en 2014 et 2015. Cette aide et les efforts de gestion du SDIS ont permis de rétablir la situation.

Par ailleurs, cette année encore, les contributions des communes et EPCI seront maintenues à leur niveau antérieur. Une réflexion a été lancée sur une réforme du mode de calcul des contributions, toutefois celle-ci ne devrait trouver son aboutissement qu'après un délai de 2 ans de stabilisation de la carte et des compétences intercommunales, soit après le 31 décembre 2018.

Ainsi, les sommes inscrites au titre des contributions respectives pour 2017 au sens de l'article L 1424-35 du CGCT, s'établissent comme suit :

- **Communes et EPCI** : le total des contributions reste fixé à **8 849 373 €**, sans augmentation depuis 2012 ; ceci représente **53, 7%** ;
- **Département** : la contribution sera de **7 629 548 €**, identique à 2015 ; ceci représente **46,3%**.

## I – LES DEPENSES

|                       | BP<br>2016   | BP+DM<br>2016 | BP<br>2017 * | Evolution<br>BP 2017 / BP 2016 | Evolution<br>BP 17 / BP+DM 16 |
|-----------------------|--------------|---------------|--------------|--------------------------------|-------------------------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 18 383 504 € | 18 447 455 €  | 18 336 769 € | -0,25%                         | -0,60%                        |
|                       |              |               |              | -46 735 €                      | -110 686 €                    |
| <b>Investissement</b> | 7 308 605 €  | 9 347 585 €   | 7 134 364 €  | -2,38%                         | -23,68%                       |
|                       |              |               |              | -174 241 €                     | -2 213 221 €                  |
| <b>TOTAL</b>          | 25 692 109 € | 27 795 039 €  | 25 471 133 € | -0,86%                         | -8,36%                        |
|                       |              |               |              | -220 976 €                     | -2 323 906 €                  |

\*avec reprise anticipée des résultats à la clôture de l'exercice précédent  
(en 2016, le solde d'exécution d'investissement a été repris au BS 2016)

### A – LE FONCTIONNEMENT

#### o Charges à caractère général :

| BP<br>2016  | BP+DM<br>2016 | BP<br>2017  | Evolution<br>BP 2017 / BP 2016 | Evolution<br>BP 17 / BP+DM<br>16 |
|-------------|---------------|-------------|--------------------------------|----------------------------------|
| 2 767 246 € | 2 815 146 €   | 2 871 135 € | 3,75%                          | 1,99%                            |
|             |               |             | 103 889 €                      | 55 989 €                         |

La prévision de ces dépenses qui correspondent aux besoins quotidiens du SDIS est en augmentation de 103 889 € par rapport au BP 2016 et de 55 989 € par rapport au budget total 2016. Cette augmentation intègre notamment la hausse du prix des carburants.

- les fournitures d'énergie augmentent de 18 900 € pour tenir compte notamment des augmentations des taxes sur les carburants et l'électricité ;
- les lignes d'achats et de fournitures, qui sont en baisse continue entre 2010 et 2016 (-124 982 €) enregistrent cette année une augmentation de 36 805 € par rapport au BP 2016, dont 17 000 € d'augmentation alloués au service de l'Atelier pour l'entretien interne de notre parc de véhicules qui vieillit et nécessite des interventions curatives plus fréquentes ;
- le poste des frais de télécommunications enregistre une nouvelle diminution de 3 000 € (8 000 €, cumulés depuis la mise en place du nouveau marché il y a 3 ans puis l'accord-cadre avec Orange via l'UGAP l'année dernière pour la mobilité) ;
- les postes concernant la maintenance et l'entretien des biens et du patrimoine augmentent de 73 205 € par rapport au BP 2016, dont 32 000 € pour l'entretien des échelles ; par rapport aux crédits totaux 2016, l'écart est de 28 005 €.
- les sommes consacrées à la formation augmentent de 30 000 € (dont 25 000 € pour le paiement des organismes de formation) après avoir subi une baisse de 42 500 € en 2016 ;
- le poste des contrats de prestations de service qui avait augmenté de près de 19 500 € entre 2013 et 2015 diminue de 7 810 € par rapport au BP 2016 (après une diminution de 3 090 € en 2016) ;
- la prévision concernant les assurances diminue de 32 000 € par rapport au BP 2016. Une partie est passée au chapitre 012 article 6455 (24 000 € pour la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires) ; le reste est la balance entre l'assurance construction (CIS LONS-LE-SAUNIER) et l'indexation des contrats.

○ Frais de personnel et assimilés :

|   | BP<br>2016          | BP+DM<br>2016       | BP<br>2017          | Evolution<br>/ BP 2016 | Evolution<br>/ BP+DM<br>2016 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|------------------------|------------------------------|
| <b>Personnels permanents</b>  | 7 527 387 €         | 7 527 387 €         | <b>7 687 734 €</b>  | <b>2,13%</b>           | <b>2,13%</b>                 |
|   |                     |                     |                     | <b>160 347 €</b>       | <b>160 347 €</b>             |
| <b>SPV</b>  | 3 685 000 €         | 3 685 000 €         | <b>3 359 000 €</b>  | <b>-8,85%</b>          | <b>-8,85%</b>                |
|   |                     |                     |                     | <b>-326 000 €</b>      | <b>-326 000 €</b>            |
| <b>Mesures de Fidélisation et de Reconnaissance des SPV Actifs et des Anciens SPV</b> | 1 151 000 €         | 1 151 000 €         | <b>925 000 €</b>    | <b>-19,64%</b>         | <b>-19,64%</b>               |
|   |                     |                     |                     | <b>-226 000 €</b>      | <b>-226 000 €</b>            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>12 363 387 €</b> | <b>12 363 387 €</b> | <b>11 971 734 €</b> | <b>-3,17%</b>          | <b>-3,17%</b>                |
|   |                     |                     |                     | <b>-391 653 €</b>      | <b>-391 653 €</b>            |

Les frais de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du SDIS. Il diminue en prévision 2017 de **391 653 €**, soit **3,17 %** par rapport à la prévision 2016.

**1/ les SPP – PATS – contractuels :**

Dans un contexte législatif et réglementaire impactant fortement la gestion des ressources humaines avec notamment la mise en œuvre des dispositions du protocole Lebranchu, le Groupement des Ressources Humaines et Formation doit s'organiser pour traduire ces nombreuses évolutions dans la gestion du personnel : PPCR, RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, des expertises et de l'engagement professionnel), emplois supérieurs de direction, approche du terme de la période transitoire de la réforme de la filière SPP de 2012...

Sur la base de l'ensemble de ces éléments et évolutions attendus, le budget primitif 2017, relatif aux personnels permanents, est proposé au montant de **7 687 734 €**. L'évolution de la masse salariale prévisionnelle s'élève donc à **160 347 € (+ 2,13 %)**.

Cette évolution résulte de différentes mesures importantes (revalorisation du point d'indice, réforme des grilles indiciaires...), mais aussi de décisions internes à l'établissement.

L'augmentation s'explique à partir des éléments suivants:

1. La prise en compte des mesures réglementaires liées à la carrière et à la rémunération des agents au titre des mesures nationales, pour un coût de 90 000 € qui se décompose comme suit :

. 40 000 € pour la mise en œuvre du PPCR en faveur des agents de toutes les catégories (en attente des décrets de la filière des sapeurs-pompiers de catégorie C),

. 50 000 € afin d'assurer la revalorisation du point d'indice, prévue par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016, et prise en compte depuis le 1er juillet 2016 (+0,6 % au 01/07/2016 et +0,6% au 01/02/2017),

2. Le glissement vieillesse technicité (GVT) lié aux avancements d'échelons, et à la politique d'avancements de grade et de promotions internes en fonction des choix qui seront effectués après avis des instances consultatives ; l'estimation est de 70 000 €.

**2/ les sapeurs-pompiers volontaires en activité :**

La prévision 2017 s'élève à **3 359 000 €** soit 3 335 000 € au titre des indemnités et 24 000 € au titre des assurances de protection sociale.

Elle est en diminution de **326 000 € (-8,85%)**. En effet la prévision 2016 de 3 685 000 € était exceptionnelle pour faire face au décalage du paiement de vacances 2014 et 2015 dû à l'insuffisance des crédits votés sur ces deux exercices. Ce décalage a été rattrapé en totalité à l'issue de 2016.

### 3/ fidélisation et reconnaissance des sapeurs-pompiers actifs et des anciens sapeurs-pompiers :

Concernant les différents régimes de fidélisation et de reconnaissance des SPV actifs et retraités, la prévision 2017 s'élève à **925 000 €** et diminue de **226 000 € (-19,64%)** :

- la somme consacrée à l'allocation de vétérance (719 800 €) a été augmentée de 54 600 € pour marquer une reprise du rattrapage de 60 à 80% de l'allocation de vétérance par rapport à l'allocation de fidélité, après trois ans de pause ;
- les sommes consacrées à la PFR sont ramenées de 300 000 € en 2016 à 150 600 € en 2017 ; en effet un nouveau régime est en cours de mise en place pour passer de l'ancien système (capitalisation de contributions) au nouveau système (répartition et flux budgétaires).

#### o Autres charges de gestion courante :

| BP+DM<br>2016 | BP<br>2017       | Evolution<br>/ BP 2016<br>(%) | Evolution<br>/ BP+DM 2016<br>(%) |
|---------------|------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| 144 859 €     | <b>155 847 €</b> | <b>8,82%</b>                  | <b>7,59%</b>                     |
|               |                  | <b>12 636 €</b>               | <b>10 988 €</b>                  |

Ce chapitre regroupe :

- les indemnités des élus, les charges afférentes : la prévision globale est de 35 236 €, en hausse de 10 136 € par rapport au BP 2016, liée à une fin d'écrêtement ;
- une somme de 58 500 € destinée à financer la participation annuelle à l'entretien de l'INPT (Infrastructure Nationale Partagée des Transmissions) ;
- la participation au Syndicat Mixte COGITIS : 10 000 € ;
- les subventions diverses aux associations, identiques au BP 2016 (52 111 €) :
  - Comité des Œuvres Sociales du SDIS : 38 000 €.
  - Union Départementale : 7 000 €.
  - Spéléo Secours : 4 001 €.
  - Amicale de la Direction 1 555 €.
  - Œuvre des Pupilles 1 555 €.

#### o Intérêts des emprunts : 179 000 € - 30 300 €, soit - 14,48 %.

Cette diminution est due à la baisse naturelle des intérêts des emprunts au fur et à mesure du remboursement du capital.

#### o Titres annulés : 3000 €

Cette inscription est reconduite chaque année à même hauteur que celle pour les mandats annulés en recettes.

#### o Amortissements : 3 126 000 € + 271 000 € soit + 9,49 %.

Cette augmentation intègre une prévision de 226 000 € pour l'amortissement de la caserne du Grand Dole et d'autres investissements immobiliers passés (CIS Chaussin, Chaumergy, La Marre, La Bienne, Le Finage, CEPARI).

#### o Dépenses Imprévues : 29 298 € - 12 033 € / BP 2016 (-29,62 %) + 7 015 € / crédits 2016 (+31,48 %)

Cette somme permettrait de faire face aux aléas possibles notamment dans le domaine opérationnel, dans la mesure où toutes les lignes budgétaires ont été estimées sur une année normale.

## **B – l'INVESTISSEMENT**

La prévision des dépenses d'équipements (matériels et casernes) diminue d'environ 2 000 000 € (hors reports) car après plusieurs années d'investissement soutenu notamment immobilier, 2017 marquera probablement une année de transition permettant aux réflexions sur les futurs aménagements de casernes d'arriver à maturité avant leur inscription budgétaire.

Par ailleurs une révision des Autorisations de Programmes - Crédits de Paiement vous est également proposée en annexe 2.

Le programme d'équipement 2017 (rapport n°7) a décrit les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement en infrastructures et matériels.

### o **Sur l'immobilier :**

Le tableau ci-dessous illustre les projets en cours ou à engager en 2017 ainsi que les reports antérieurs concernant ces projets.

|  | Dépenses<br>2017   | Reports<br>2016  | TOTAL              |
|--|--------------------|------------------|--------------------|
| GLOG - Andelot en Montagne               | 6 500 €            | 292 980 €        | 299 480 €          |
| GLOG - Arbois                            | 50 000 €           | - €              | 50 000 €           |
| GLOG - Dole                              | 23 000 €           | 63 898 €         | 86 898 €           |
| GLOG - La Bienne/La Vallée               | - €                | 142 €            | 142 €              |
| GLOG - Les Combes                        | 350 000 €          | 7 219 €          | 357 219 €          |
| GLOG - Les Rousses                       | 100 000 €          | - €              | 100 000 €          |
| GLOG - Lons le Saunier + Pôle Logistique | 450 000 €          | 7 344 €          | 457 344 €          |
| GLOG - Orchamps/Chaux                    | 30 000 €           | - €              | 30 000 €           |
| GLOG - Infrastructures                   | 650 800 €          | 77 088 €         | 727 888 €          |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>1 660 300 €</b> | <b>448 671 €</b> | <b>2 108 971 €</b> |

### o **Sur les matériels :**

#### ➤ **Equipes Spécialisées et Opérations/CODIS-CTA : 73 695 €**

(99 300 € au BP 2016) + 61 457 € de restes à réaliser

#### ➤ **SSSM : 120 500 €** (96 700 € au BP 2016) + 16 246 € de restes à réaliser

Les crédits sollicités permettent de procéder au renouvellement habituel des matériels avec pour 2017 la poursuite de dotations de 100 détecteurs CO et des nouveaux Kits de Damage Control en complément des Equipements de Protection Balistiques acquis en 2016.

#### ➤ **Matériel d'incendie et de secours : 150 800 €** (180 000 € BP 2016) + 20 701 € de restes à réaliser

#### ➤ **Parc roulant : 1 410 000 €** (1 244 000 € au BP 2016) + 1 231 123 € de restes à réaliser Il s'agit d'un effort volontaire conséquent, nécessaire compte tenu du vieillissement du parc et des interventions mécaniques.

#### ➤ **Informatique et transmissions : 363 000 €** (274 423 € au BP 2016) + 193 617 € de restes à réaliser

Ces crédits permettront notamment de réaliser les dépenses courantes de renouvellement des outils informatiques et de transmissions, de sécuriser le système de gestion opérationnelle en renouvelant les serveurs opérationnels, ceux-ci étant susceptibles de devenir des éléments de fragilité compte tenu de leur âge (mise en service en 2008) et d'acquies des solutions nouvelles.

○ **Autres dépenses :**

- **Marchés Publics : 8 000 €** (8 000 € au BP 2016) + 1 398 € de reports pour les annonces ;
- **Habillement : 211 000 €** (186 000 € au BP 2016) + 28 950 € de restes à réaliser ;
- **Communication : 1 500 €** (1 000 € au BP 2016) ;
- **Formation : 10 000 €** (13 000 € au BP 2016) pour l'acquisition de matériel sportif ;
- **Prévision : 3 000 €** (0 € au BP 2016) ;
- **Plages : 1 250 €** (identique au BP 2016) ;
  
- **Finances : 1 115 655 €** (1 460 570 € au BP 2016) :
  - le remboursement du capital des emprunts : **482 273 €** ;
  - les opérations d'ordre : **372 398 €** (dont **371 000 € de neutralisation des amortissements**) ;
  - les dépenses imprévues : **260 984 €**.

## II – LES RECETTES

|  | Fonctionnement      | Répartition | Investissement     | TOTAL               |
|--|---------------------|-------------|--------------------|---------------------|
| Contribution du Département                        | 7 629 548 €         | 46,31%      | 245 781 €          | 7 981 603 €         |
|  | 106 274 €           | (*)         |                    |                     |
| Contributions des Communes et EPCI                 | 8 849 373 €         | 53,69%      | 1 008 700 €        | 9 858 074 €         |
| Autres participations                              | 119 600 €           |             |                    |                     |
| Etat   | 10 000 €            |             |                    |                     |
| <b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>                     | <b>16 714 795 €</b> |             | <b>1 254 481 €</b> | <b>17 969 276 €</b> |
| Autres recettes                                    | 1 249 576 €         |             | 2 753 128 €        | 4 002 704 €         |
| <b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>                  | <b>17 964 371 €</b> |             | <b>4 007 609 €</b> | <b>21 971 980 €</b> |
| Opérations d'ordre (dont neutralis° et amortissts) | 372 398 €           |             | 3 126 755 €        | 3 499 153 €         |
| <b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>                  | <b>18 336 769 €</b> |             | <b>7 134 364 €</b> | <b>25 471 133 €</b> |

(\*) % hors remboursement de l'Etat

### A – LE FONCTIONNEMENT

- **Contributions et participations : 16 714 795 €** - 230 931 € / BP 2016, soit -1,36%.

Cette inscription, qui représente près de **93%** des recettes réelles de fonctionnement du SDIS, concerne principalement les contributions des Communes, EPCI et Département au financement du SDIS.

- les contributions des Communes et EPCI resteront identiques à celles de 2016, 2015, 2014, 2013 et 2012, soit **8 849 373 €** ;
- la contribution du Département est prévue à **7 629 548 €**, identique à celle de 2015 ;
- les autres recettes (**235 874 €**) correspondent aux remboursements d'emprunts pour les constructions, par les communes et EPCI pour **119 600 €**, par le Département pour **106 274 €** d'intérêts et à un remboursement de 10 000 € de l'Etat pour les colonnes de renfort feux de forêts ; elles diminuent de 35 931 € répartis comme suit :
  - fin des contrats d'emplois d'avenir (- 8 000 €)
  - remboursement des emprunts par les collectivités territoriales (- 27 931 €).

- **Autres recettes : 1 249 576 €**

- Les produits des services du domaine, ventes... : **630 000 €** (identique à la prévision du BP 2016).

- les interventions soumises à facturation et autres prestations de service **(517 000 €)** ;
  - les remboursements des frais de personnels mis à disposition de l'Etat **(113 000 €)**.
- les produits de gestion courante : **4 600 €** diminuent de 41 400 € par rapport au BP 2016, car il n'y a pas de remboursement d'assurance Dommage Ouvrage par les communes concernées en 2017 ;
  - les produits exceptionnels : **9 651 €** dont 3 000 € de mandats annulés et 6 651 € en prévision de remboursement de sinistres par les assurances ; les produits de cession (vente de véhicules réformés) s'imputant en section d'investissement il y a une prévision en baisse de 26 349 € par rapport au BP 2016 ;
  - une inscription de **40 000 €** (conforme à la prévision BP 2016 et à la moyenne des réalisations) a été faite sur les rabais et remboursements dont le SDIS peut bénéficier ;
  - **le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016 est repris de manière anticipée, soit 565 325 €.**
  - la prévision de neutralisation des amortissements, opération d'ordre, qui ne peut concerner que l'immobilier, est de **371 000 €**, elle diminue de 80 163 € par rapport au BP 2016, soit - 17,77%.

## **B – L'INVESTISSEMENT**

Pour 2017, les prévisions de recettes d'investissement sont constituées :

- de remboursement de FCTVA : **458 245 €** (900 000 € au BP 2016)
- de remboursement du capital d'emprunts par le Département : **245 781 €** (250 000 € au BP 2016);
- de produits de ventes de matériels : **23 000 €** ;
- d'inscription de subventions des communes et EPCI : **1 008 700 €** pour le financement des rénovations ou constructions de casernes (1 903 850 € au BP 2016);
- de **la reprise anticipée du résultat ou solde d'exécution d'investissement à la clôture de l'exercice 2016, soit 2 271 883 €** (couvrant 2 002 163 € de dépenses restant à réaliser en 2017 car engagées mais non mandatées en 2016).
- d'amortissements (opération d'ordre) : **3 126 755 €** ;

Il n'y a pas de recette d'emprunts inscrite (1 240 000 € inscrits au BP 2016).

Les dépenses et les recettes sont équilibrées dans chaque section.

***Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :***

- ***de valider la reprise anticipée des résultats à la clôture de l'exercice 2016, en accord avec Monsieur le Payeur Départemental, dans l'attente de l'approbation des comptes de gestion et administratif 2016 et de l'affectation définitive par notre assemblée ;***
  - ***d'adopter le Budget Primitif 2017, dont la version normalisée est jointe au présent rapport, le vote étant réputé fait chapitre par chapitre.***
  - ***d'adopter les modifications d'Autorisations de Programmes-Crédits de Paiement, qui vous sont présentées dans l'annexe 2 au présent rapport.***
-

DECISION N° C 2017- 8 DU 14 FEVRIER 2017

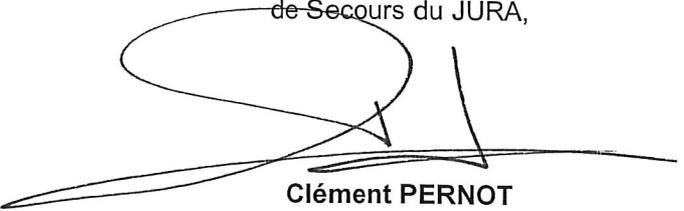
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la reprise anticipée des résultats à la clôture de l'exercice 2016, en accord avec Monsieur le Payeur Départemental, dans l'attente de l'approbation des comptes de gestion et administratif 2016 et de l'affectation définitive par notre assemblée ;
- adopte le Budget Primitif 2017, tel que présenté, voté chapitre par chapitre et dont la version normalisée jointe au présent rapport ;
- adopte les modifications d'Autorisations de Programmes-Crédits de Paiement, qui sont présentées dans l'annexe 2 ci-jointe.

Le document budgétaire signé est joint à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le 28 FEV. 2017  
Affiché le 28 FEV. 2017  
Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT